

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 37 du 20 août 2015

**PARTIE TEMPORAIRE
Administration Centrale**

Texte 7

ARRÊTÉ

portant désignation des membres du jury du concours d'admission dans le corps militaire du contrôle général des armées en 2016.

Du 25 juin 2015

CONTRÔLE GÉNÉRAL DES ARMÉES.

ARRÊTÉ portant désignation des membres du jury du concours d'admission dans le corps militaire du contrôle général des armées en 2016.

Du 25 juin 2015

NOR D E F C 1 5 5 1 0 8 4 A

Référence de publication : BOC n° 37 du 20 août 2015, texte 7.

Le ministre de la défense,

Vu la loi n° 66-474 du 5 juillet 1966 modifiée, portant création du corps militaire du contrôle général des armées ;

Vu le décret n° 2008-951 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier du corps militaire du contrôle général des armées ;

Vu l'arrêté du 9 septembre 2003 modifié, fixant l'organisation du concours d'admission dans le corps militaire du contrôle général des armées ;

Vu la décision du 3 juin 2015 (A) portant ouverture en 2016 d'un concours pour le recrutement de contrôleurs adjoints des armées,

Arrête :

Art. 1er. Le jury du concours d'admission dans le corps militaire du contrôle général des armées en 2016 est composé ainsi qu'il suit :

- président : **M. Le Guen** Franck, contrôleur général des armées ;
- suppléant du président : **M. Le Bec** Joël, contrôleur général des armées ;
- membres titulaires :
 - civils :
 - **M. Scannavino** Aimé, professeur des universités ;
 - **M. Drago** Guillaume, professeur des universités ;
 - militaires :
 - **M. Leyssène** Philippe, contrôleur général des armées ;
 - **M. Tenneroni** Jean, contrôleur général des armées ;
 - **M. Weber** Philippe, contrôleur général des armées ;

- membres suppléants :

- civils :

- M. **Seillier** Bertrand, professeur des universités ;

- M. **Gaumont** Damien, professeur des universités ;

- militaires :

- M. **Dudognon** Jean-Pierre, contrôleur général des armées ;

- M. **Caroulle** François, contrôleur général des armées.

Art. 2. Le contrôleur général des armées, chef du contrôle général des armées, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le contrôleur général des armées,
chef du contrôle général des armées,*

Jean-Robert REBMEISTER.